

Avis public



PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2024)

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'un avis de motion sera présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **lundi 6 novembre 2023 à 19 heures, à la Salle Iro-Valaskakis-Tembeck du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce au 6400, avenue de Monkland à Montréal**, en vue de l'adoption, à une séance subséquente, du *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024)*.

QUE ce projet de règlement prévoit, à compter de son entrée en vigueur, l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services appliquée sur la valeur imposable de tout immeuble porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, le tout sujet à ajustement.

QUE, dans les faits, tout comme en 2023, l'adoption de ce règlement implique un transfert aux arrondissements (taxe spéciale) de cette portion de l'espace fiscal initialement perçue par la Ville de Montréal (taxe générale), pour permettre aux arrondissements d'en disposer localement selon leurs besoins et leur réalité.

QUE le présent avis est disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 27 octobre 2023.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate